



Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 novembre 2021

n° 150-21

Objet : *RS - Approbation d'une convention de comaitrise d'ouvrage avec la commune de Bassens pour la rénovation de l'éclairage public sur les voiries d'intérêt communautaire - Sollicitation du SDES pour une aide financière*

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochoix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Marie Bénévise à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Corine Wolff à Michel Dyen

• conseillers excusés : 15

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Pierre Brun - Michel Camoz - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 04 novembre 2021

délibération n° 150-21

objet **RS - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Bassens pour la rénovation de l'éclairage public sur les voiries d'intérêt communautaire - Sollicitation du SDES pour une aide financière**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que Grand Chambéry exerce des compétences d'éclairage public sur les voiries d'intérêt communautaires (VIC).

La commune de Bassens a commencé la rénovation de son parc d'éclairage public, permettant la modernisation des luminaires par la mise en place d'équipements leds afin de réduire les consommations électriques de manière très significative.

L'agglomération souhaite suivre la commune de Bassens dans sa démarche de modernisation du parc d'éclairage public et ainsi participer à la diminution des consommations d'énergie.

La commune ayant entamé les études et les procédures, et l'opération intégrant une majorité d'équipements non communautaires, il est proposé de confier à la commune la maîtrise d'ouvrage unique pour la rénovation de l'éclairage public sur les voiries d'intérêt communautaire pour le compte de Grand Chambéry, afin d'assurer la cohérence globale de l'opération. Sur les 539 luminaires au total prévus dans le cadre du marché, 170 se situent sur des VIC.

Les travaux comprennent la rénovation des luminaires par des équipements leds incluant la dépose des équipements existants, la fourniture et la pose des nouveaux luminaires leds, sur les voiries suivantes :

- avenue de Mérande,
- avenue de Bassens partiellement,
- avenue de Longefand,
- rue Centrale,
- rue de la Croix,
- route de Saint-Alban-Leysse,
- route de Verel,
- rue de la Martinière,
- avenue Perrier Gustin.

Il est donc proposé que Grand Chambéry transfère de manière temporaire sa maîtrise d'ouvrage à la commune de Bassens, pour la réalisation des études et travaux relatifs à l'opération.

Le coût global prévisionnel de l'opération concernant les études et travaux transférés à la commune s'élève à 114 593,64 € TTC avec un financement par Grand Chambéry prévu sur les exercices 2021 et 2022.

Par le biais de la convention, la commune de Bassens s'engage à réaliser pour le compte de Grand Chambéry, et Grand Chambéry s'engage à financer, ces travaux de renouvellement de l'éclairage public, dont le montant prévisionnel s'élève à 95 494,70 € HT, sur les voiries d'intérêt communautaire citées ci-dessus.

Le plan de financement prévisionnel prévoit que Grand Chambéry finance la totalité de l'opération sur fonds libres, sans recours à l'emprunt, ni autre aide financière que celle du SDES (Syndicat départemental d'énergie de la Savoie).

Ainsi, il est proposé que Grand Chambéry sollicite le SDES pour une subvention la plus élevée possible du fait des économies d'énergie grâce à la modernisation du parc.

Grand Chambéry prévoit pour sa part de récupérer les CEE (certificats d'économie d'énergie).

Vu les statuts de Grand Chambéry, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative aux conventions de maîtrise d'ouvrage et aux demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la commune de Bassens confiant à cette dernière la maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'éclairage public sur les voiries d'intérêt communautaire pour le compte de Grand Chambéry,

Article 2 : **précise** que le financement prévisionnel par Grand Chambéry est de 95 494,70 € HT sur fonds libres,

Article 3 : **sollicite** l'aide financière du SDES,

Article 4 : **s'engage** à ne pas commencer les travaux avant la notification de la décision d'attribution de la participation financière du SDES, et à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES,

Article 5 : **s'engage** à ne pas rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux,

Article 6 : **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention et tous documents à intervenir,

Article 7 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 150-21

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'une convention de comaitrise d'ouvrage avec la commune de Bassens pour la rénovation de l'éclairage public sur les voiries d'intérêt communautaire - Sollicitation du SDES pour une aide financière
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres
Date de l'acte :	15 novembre 2021
Annexe(s) :	Conv COMOIA Bassens Eclairage public

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211115-lmc1H26176H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26176H1

Date de transmission en Préfecture :	16 novembre 2021
Date de réception en Préfecture :	16 novembre 2021
Période d'affichage :	du au